

Conseil municipal du 19 novembre 2024 à 20h30

Salle du conseil Chavagnac

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 14

Membres excusés: 8 (dont 5 procurations)

Présents : Jean-Marie CHANQUOI, Alain TAVET, Alain VEDRENNE,, Jean-Claude SERRE, Annie MARTY, Christophe FRERE, Catherine LAFORGUE, Anne-Sophie MONTENERO, Cécile LAVAL, Michel TOCHEPORT, Aurélie BERRIER, Corinne ROUSSEL, Sylvie LAGRANCOURT, Cyril BOUQUIER, Jean-Claude LAVAL,

Excusés : Stéphane GARGAUD(donne pouvoir à Michel TOCHEPORT), Nadège VILLEMUR (donne pouvoir à Alain VEDRENNE), Kristel THIRRION (donne pouvoir à Sylvie LAGRANCOURT),

Absent : Céline SELVES,

Mme MARTY Annie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1-contrat assurance statutaire:

Renouvellement

2- adhésion convention participation pour le risque « prévoyance » proposé par le centre de gestion

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque "Prévoyance", à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent.

L'article L.827-7 du code général de la fonction publique confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire qui est de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui les ont mandatés, une convention de participation couvrant le risque « prévoyance ».

Par conséquent, en mars 2024, le CDG 24 a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée avec les CDG 19-23-47-64-87 en vue de conclure une convention de participation pour le risque « prévoyance » au profit des collectivités et établissements publics du département de la Dordogne l'ayant sollicité.

Il indique qu'à l'issue de la procédure de consultation, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès du groupement MNT / RELYENS, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire précise que la collectivité avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 24, après consultation du Comité Social Territorial, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu. Il précise également que s'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de la collectivité ont le choix d'adhérer ou non, mais que seuls les agents qui adhèrent au contrat, perçoivent la participation financière de l'employeur. Au vu de ces éléments, le Conseil municipal propose, l'adhésion de la collectivité à ladite convention de participation, pour le risque "Prévoyance", à compter du 01/01/2025 et propose de fixer à 15,00€ par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Prévoyance".

3 contrat comité départemental d'action sociale

Participation de la commune de 1,3 % de la masse salariale et les agents cotisent à hauteur de 26 euros par an.

4-Renouvellement contrat adjoint technique polyvalent et agent agence postale

Le contrat de travail de l'agent arrivant à échéance au 31/12/2024 il y a lieu de le renouveler.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat pour une durée d'un an

5- Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité suite à nomination au grade de rédacteur

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude suite à la promotion interne au titre de rédacteur de l'adjoint administratif principal de 1ère classe occupant le poste de secrétaire de mairie il y a lieu de modifier le tableau des emplois

6 - Points travaux voirie:

- Routes réalisées pour un montant de 46 300,00 euros
 - Impasse de la Chanal
 - Route de Grèzes entre Maison Deniset et Grange de Bel air
 - Route du coteau niveau cimetière de Grèzes
 - Route des Badernes
- Tous les chemins ont été réparés cela représente plus 600 tonnes de castine mises à la disposition de la commune gratuitement par la société LHOIST
- Le point à temps représente plus de 2 tonnes d'enrobé posées par la maire et le cantonnier ;
- Prochains travaux de voirie
 - route de JAF
 - rehaussement route devant entrée grange Raimundo
 - pour un montant de 14 000,00 euros subvention au titre des amendes de police du département de 840,00 euros

7 -Achat terrains en cours:

- PONS Bruno et JEOFFRE Isabelle au niveau de la tour
- JUGIE Bernadette terrain à coté du lavoir
- BOUYSSONNIE Jean-Marie aux Mothes pour réserve incendie
- Succession CARMONA la Poujade offre en cours
- Parcelles en attentes depuis 2017 : DASCHIER Alain, BARRE Marius, SALVETAT Jean-Marie, POUCH Philippe.

Petit rappel les dossiers dans la plus part des cas doivent passer par la SAFER (implique un délai) et nous restons tributaires du notaire pour les dates de signature.

8 -Révision loyers Centre des médecines naturelles :

Les loyers actuels comprennent la location avec eau électricité et internet il est actuellement au prix de 137,50, après discussion il est convenu d'augmenter les loyers comme la loi l'autorise à savoir : le calcul s'établit en multipliant l'ancien loyer par le nouvel indice et en divisant le tout par l'ancien indice, sachant qu'il faut prendre deux indices espacés d'un an. $137,50 \text{ €} \times 144,51$ (indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année 2024) / $141,03$ (indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année 2023) = $140,89 \text{ €}$ à compter du 1er janvier 2025 et pour l'orthophoniste $220,00 \text{ €}$ (loyer actuel) $\times 144,51$ (indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année 2024) / $141,03$ (indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année 2023) = $225,42 \text{ €}$ à compter du 1er janvier 2025

9- Divers :

- ◆ Assainissement:

Définition du plan de zonage avenir dans bourg Grèzes et Chavagnac (les terrains qui se trouveront dans cette zone resteront constructible en partie). Pour Chavagnac possibilité de monter jusqu'à la parcelle 117B993 (la propriétaire doit voir avec ses enfants car cela implique la vente du terrain à un promoteur)

- ◆ Bornes incendie à venir :
 - x départ route de la Borderie
 - x intersection chemin zone artisanale Nadaillac
- ◆ Bâche incendie
 - x Moulin haut
- ◆ Demande artisans

Messieurs RAIMUNDO Thomas (Serrurerie-Métallerie) et DUMAS Sébastien (Charpentier-Menuisier) souhaitent acquérir un terrain afin de construire leurs entreprises, nous leur avons proposé plusieurs solutions qu'ils vont étudier.

- ◆ Projet photovoltaïque route des 4 vents

Une demande d'un accord de principe de la commune de Ladornac est requis nous sommes dans l'attente d'une réponse qui sera donnée après avis de son conseil.

- ◆ Points travaux bâtiments:
 - x Pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école terminée il ne reste que l'onduleur à poser et le raccordement on est en attente de la validation de la pose de l'onduleur par l'assurance. Cela nous permettra de faire la demande du reliquat des subventions pour l'école.
 - x Résine structure de jeu a été refaite
 - x L'entreprise Dupuy doit poser les fenêtres du centre des médecines naturelles semaine prochaine.
 - x La rampe d'accessibilité devrait être réalisée prochainement.
 - x Arrivée d'un nouveau professionnel avec l'infirmière une sono-praticienne (bol tibétain)
- ◆ Adjoint technique en milieu rural : augmentation temps de travail de 4heures par semaine soit 27heures par semaine

◆ Panneaux à poser :

Fin d'année . Soyez patient ça arrive ;)

- ◆ Demande d'habitants qui courent le samedi matin de pouvoir occuper la cour de l'école pour qu'un d'entre eux puisse garder les enfants le temps que les autres font leur footing. Après discussions le conseil accepte de prêter la cour du bas. Une convention sera signée entre les parties (commune et les parents) . La commune se dégage de toutes responsabilités et les occupants devront restituer le lieu dans l'état prêté
- ◆ École : du point de vue du rectorat le RPI a le taux d'encadrement de 19 élèves par classe à structure identique notre RPI fait parti des regroupements ayant le taux d'encadrement le plus bas du département. Cette situation pourrait entraîner à court termes un ajustement du nombre d'emplois de professeur des écoles. Nous sommes en désaccord avec ce taux. En effet le nombre d'enfant scolarisés au 1er janvier sera de 101 élèves.
- ◆ Bulletin municipal en cours de rédaction
- ◆ Vœux 2025 fixés à vendredi 17 janvier 2025 à 19h00 salle des fêtes de Chavagnac
- ◆ Commission jeunesse :
 - x point sur journée Halloween du 1er novembre : succès
 - x organise pour Noël un concours de maisons décorées et reconduise leurs concours de dessin enfant
- ◆ Paroisse :
 - x Messe de Noël prévue le vendredi 24 décembre 2024 à Chavagnac à 17heures
 - x Proposition d'organiser une crèche vivante pour cette événement , une réunion d'organisation est prévue le samedi 7 décembre 2024 à 10h30 salle du conseil municipal
- ◆ Tour de Chavagnac :
 - x En attente du diagnostique électrique
 - x La trappe d'accès au sommet est en attente de réalisation par RAIMUNDO Thomas
 - x Alain VEDRENNE s'occupera de la végétation et du pourtour de la tour
 - x Pose panneau interdiction de stationner (en même temps que les autres)
 - x Extincteur attente choix fournisseurs

nous espérons que tout ceci sera terminer pour Pâques 2025, Monsieur TAVET Alain est responsable du suivi de chantier
- ◆ Cadeaux des Aînés distribution à partir du 2/12 par la commission des Aînés